

Mesdames et Messieurs les Professeurs,

Le prix du « meilleur jeune auteur en droit du travail », inauguré il y a trois ans sous la présidence du Professeur Couturier a été vécu par beaucoup d'entre vous comme une expérience très positive. Je suis heureux, par conséquent, de l'ouvrir à nouveau cette année sous ma présidence.

Ce concours, vous le savez, est ouvert aux étudiants des Master 2 de droit social, qu'il s'agisse de Master recherche ou de Master professionnel. Il tend à récompenser un(e) étudiant(e) pour sa capacité à rédiger un article manifestant une vision originale, pertinente et synthétique d'un sujet d'actualité en droit du travail. Après publication du sujet proposé, les participants disposent d'une longue période pour rédiger leur article ; les auteurs des cinq meilleurs textes participent à un entretien avec le jury. L'article primé est publié dans la rubrique « Forum » de la *Semaine sociale Lamy*. Le sujet retenu cette année est « l'évolution des rapports entre contrat de travail et convention collective ».

Ce concours est doté d'un premier prix de 5 000 euros et d'un second prix de 2 500 euros, auxquels s'ajoutent des abonnements à des revues et à des ouvrages édités par le groupe Wolters Kluwer.

Le jury que j'ai l'honneur et le plaisir de présider est composé d'un ancien magistrat de la chambre sociale de la Cour de cassation, Madame Laurence Pécaut-Rivolier, de deux Professeurs d'Université, Monsieur Gilles Auzero et Monsieur Frédéric Géa, de deux avocats, Madame Yasmine Tarasewicz et Monsieur Jean-Paul Teissonnière, et d'une journaliste, Madame Françoise Champeaux.

Je vous serais obligé de bien vouloir informer vos étudiants de l'existence et des modalités de ce prix et de les encourager à y participer. Une page internet dédiée à l'événement sera prochainement disponible sur le site *Lamy étudiants* : elle comportera le règlement du concours et l'ensemble des informations nécessaires ; elle accueillera les inscriptions. Le jury est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous avons plaisir à proposer de nouveau cette compétition qui offre aux étudiants l'opportunité de révéler leur talent d'auteur. Elle ajoute à l'agrément du jeu l'intérêt propre de l'exercice qui permettra aux compétiteurs de participer réellement à l'actualité du droit du travail.

En vous remerciant de votre précieux concours, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Professeurs, l'expression de mes plus cordiales salutations.



Pierre Bailly
Doyen honoraire de la chambre sociale de la Cour de cassation